



Prix 2017 agriculture

Montant de base contrôle bio		Prix (CHF)	par
Montant de base contrôle principal, y compris déplacement, renseignements téléphoniques (Hotline), documents de contrôle, annonce des résultats du contrôle aux cantons		140.—	exploitation
Montant de base contrôle supplémentaire payant ¹⁾		200.—	contrôle (max. 2 h)
Montant de base pour les contrôles aléatoires et les analyses de résidus ²⁾		35.—	an
<p>1) Un contrôle supplémentaire est payant si des divergences sont observées lors d'un contrôle aléatoire ou si le contrôle supplémentaire est effectué sur demande de l'exploitant. Dans ce deuxième cas, la durée de trajet (100.–/h) ainsi que le kilométrage (1.–/km), respectivement le coût des transports publics sont facturés en sus du montant de base.</p> <p>2) Ce montant de base est une participation aux frais relatifs à l'organisation des contrôles aléatoires, prises d'échantillons et analyses de résidus selon l'Ordonnance sur l'agriculture biologique, art. 30.</p>			
Prestations de base du contrôle bio (PER, OBio, Bio Suisse, Demeter)		Prix (CHF)	par
Exploitations en première année de reconversion:		200.—	exploitation
Exploitations dès la deuxième année de reconversion:			
Exploitations en zone de plaine	Surfaces herbeuses, haies	19.—	ha
Exploitations en zone de montagne	UGBF total	9.50	UGBF
Majoration pour toutes les zones	Terres ouvertes	25.—	ha
	Cultures spéciales	40.—	ha
	Cultures sous abri	4.20	are
Prestations de contrôle supplémentaires		Prix (CHF)	par
Contrôle d'entrée volailles (intégré au contrôle bio)		100.—	heure
Contrôle d'entrée volailles (comme contrôle supplémentaire)		200.—	prestation (max. 2 h) 100.–/h
Bœuf de Pâturage Bio, Galloway Gourmet Beef		40.—	prestation
Licence Labelbase		30.—	prestation
Contribution animalière pour animaux Bœuf de Pâturage Bio		4.—	animal sorti
Contrôle de protection des animaux et des eaux		50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Contrôle SRPA, SST	jusqu'à 2 espèces animales	100.—	prestation
	dès 3 espèces animales	150.—	
Poissons, production de champignons	< 10t	200.—	quantité produite
	10t – 40t	350.—	
	> 40t	750.—	
Biodiversité Bio Suisse, vérification des mesures (autodéclaration comprise dans le montant de base)		50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité II et/ou mise en réseau surfaces de promotion de la biodiversité, niveau de qualité I		200.—	réception/attestation (max. 2 h), 100.–/h
		50.—	contrôle de suivi (max. 30 min), 100.–/h
Suisse Garantie (cultures)		40.—	prestation
SwissGAP (Suisse Garantie inclus)		50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Lait/vin équivalent NOP		50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Contrôle contributions d'estivage, alpage bio		200.—	prestation (max. 2 h), 100.–/h
Transformation fermière/commercialisation directe		50.—	prestation (max. 15 min), 100.–/h
Transformation fermière/commercialisation directe complexe		170.—	heure
Contrôle de cave		150.—	prestation
Transformation en sous-traitance auprès d'un transformateur non certifié		50.—	exploitation

Montagne et alpage	95.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Extenso, contributions à l'efficacité des ressources, contributions pour cultures particulières	50.—	prestation
Contributions à la qualité du paysage	50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Bio Natur Plus, fournisseur Manor local	50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Viande des Grisons désignation des produits	30.—	prestation
Exploitation conventionnelle avec cultures pérennes biologiques, deuxième contrôle en cas de reconversion par étapes	200.—	prestation (max. 2 h) 100.–/h
Préparation et finition nécessaires pour contrôles spéciaux (p. ex. contrôles d'entrée volailles ou SwissGAP)	50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h
Calcul/vérification de Suisse Bilan, bilan fourrager PLVH	50.—	prestation (max. 30 min), 100.–/h

Certification	Prix (CHF)	par
Montant de base certification bio (OBio, Bio Suisse, Demeter)	100.—	certification (max. 1 h), 100.–/h
Certificats supplémentaires/Reconnaisances de label	50.—	document
Réévaluation de la décision de certification	100.—	heure + évtl. 50.–/certificat
Certification de prestations supplémentaires Bio Weide Beef Montagne et alpage	30.— 100.—	certification certification
Rapport sur la certification (dès 11 points, Demeter C+D, BPB B+C)	150.—	lettre
Non-reconnaissance/retrait de la reconnaissance	300.—	exploitation
Recours partiellement rejetés	200.—	recours
Recours entièrement rejetés	400.—	recours

Prestations supplémentaires	Prix (CHF)	par
Travail supplémentaire contrôle/certification	100.—	heure
Autorisation exceptionnelle (examen de la demande et délivrance de l'autorisation)	100.—	autorisation (max. 1 h), 100.–/h
Check d'entreprise bio (offre réservée aux exploitations conventionnelles)		gratuit
Prestations supplémentaires, p. ex. clarifications à votre demande	100.—	heure
Vignettes:AQ-Viande Suisse pour exploitations OBio, Bœuf de Pâturage Bio	25.—	envoi
Documents manquants	50.—	document
Analyse de laboratoire en cas de résidus avérés, entrave au contrôle ou refus du contrôle		Tous les frais respectifs

Portail client EASY CERT	Prix (CHF)	par
Portail client EASY CERT sans listes de fournisseurs Portail d'info Web avec données personnelles		gratuit
Portail client EASY CERT avec listes de fournisseurs Taxe de base jusqu'à 20 fournisseurs dès 21 fournisseurs + CHF 1.50/par fournisseur / dès 501 fournisseurs + CHF 0.80/par fournisseur	60.—	an

Frais de transport

En cas de contrôles et de prestations effectués à votre demande et indépendamment du contrôle annuel principal, nous facturons la durée de trajet ainsi que les frais de transport en sus (CHF 1.–/km, billet de train, durée du trajet CHF 100.–/heure).

Rabais

Nous accordons un rabais de 5% à tous nos clients dont la facture de contrôle et de certification dépasse CHF 900.–. Le montant minimal par facture, après déduction du rabais, est fixé à CHF 900.–, TVA non comprise.

Autres contrôles et certifications

bio.inspecta offre une vaste palette de prestations supplémentaires, comme par exemple le contrôle et la certification pour GLOBAL G.A.P., Alpinavera, Hochstamm Suisse. Nous sommes volontier à disposition, pour vous soumettre une offre adaptée à vos souhaits.

Sous réserve de modifications. Tous les prix sont indiqués sans la TVA de 8%. Les prix ne sont pas remboursables.

bio.inspecta AG
q.inspecta GmbH
Ackerstrasse, case postale
CH-5070 Frick

Tél. +41 (0)62 865 63 00
Fax +41 (0)62 865 63 01
admin@bio-inspecta.ch
www.bio-inspecta.ch

bio.inspecta AG
Avenue d'Ouchy 66
Case postale
CH-1001 Lausanne

Tél. +41 (0) 21 601 69 34
admin@bio-inspecta.ch